UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
INSTITUT DE RECHERCHES ET D'ÉTUDES FÉMINISTES

Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée générale annuelle de l'Institut de recherches et d'études féministes, tenue le jeudi 25 septembre 2025 à 12 h 45, par Zoom

---

Présences

1. Nancy Aumais, membre professeure
2. Janik Bastien Charlebois, membre professeure
3. Anouk Bélanger, membre professeure
4. Nesrine Bessaih, membre professeure
5. Vanessa Blais-Tremblay, membre professeure
6. Caterine Bourassa-Dansereau, membre professeure
7. Rachel Chagnon, membre professeure
8. Véronique Cnockaert, membre professeure
9. Yolande Cohen, membre professeure
10. Christina Constantinidis, membre professeure
11. Audrey Dahl, membre professeure
12. Thais Fernandes Santos, membre associée
13. Elsa Galerand, membre professeure
14. Marie-Noëlle Huet, membre associée
15. Eve-Marie Lampron, membre associée
16. Julie Lavigne, membre professeure
17. Mélanie Millette, membre professeure
18. Geneviève Pagé, membre professeure
19. Sylvie Paré, membre professeure
20. Anna Rita Parini, membre étudiante
21. Mélanie Pelletier, membre associée
22. Chiara Piazzesi, membre professeure
23. Marie-Andrée Roy, membre professeure
24. Thérèse St-Gelais, membre professeure
25. Gina Thésée, membre professeure
26. Anne-Marie Veillette, membre professeure

Membres observatrices

Lucie Dumais, Doyenne de la FSH
Bronja Hildgen, Agente de recherche et de planification
Alice van der Klei, Agente de recherche et de planification

La séance débute à 12 h 45.

Ordre du jour

0. Procédure d'ouverture

0.1 Ouverture

0.2 Présidium (président·e, secrétaire de séance, responsable du scrutin)

1. Présentation de l'ordre du jour (non-amendable)

2. Résolution sur le mode de scrutin

3. Résolution sur la nomination à la direction de l'IREF par intérim

4. Levée de séance

0. Procédure d'ouverture

0.1 Ouverture

Le Zoom est ouvert à 12 h 30. Alice van der Klei ouvre l'Assemblée à 12 h 45.

0.2 Présidium (président·e, secrétaire de séance, responsable du scrutin)

Sur une proposition de Chiara Piazzesi, appuyée par Vanessa Blais-Tremblay, Rachel Chagnon est désignée comme présidente d'Assemblée, Alice van der Klei comme secrétaire de séance et Bronja Hildgen comme scrutatrice.

1. Présentation de l'ordre du jour (non-amendable)

La présidente explique que l'Assemblée est extraordinaire, qu'il y aura la possibilité de s'entendre sur le mode de scrutin, ce qui permettra de se prononcer sur le point principal qui est de voter une direction intérimaire, à la suite de la démission de Thérèse St-Gelais. Elle rappelle que l'IREF est une unité de l'UQAM qui doit pouvoir fonctionner administrativement au quotidien.

2. Résolution sur le mode de scrutin

Rachel Chagnon lit la proposition de résolution sur le mode de scrutin, et explique qu'il est possible de voter aujourd'hui en Assemblée ou de voter sur un période de 24 h. Elle demande qu'il y ait d'abord un consensus quant au mode de scrutin et ouvre la discussion à ce sujet.

Audrey Dahl demande s'il s'agira d'offrir aux personnes présentes de voter en ligne plus tard, ou s'il s'agit plutôt d'envoyer la résolution de vote à toutes les personnes membres de l'IREF. Chiara Piazzesi répond que le vote différé sur 24 h est pour effectivement offrir à la totalité des membres la possibilité de voter. Gina Thésée intervient pour dire que cette seconde option de 24 h serait plus inclusive. Marie-Andrée Roy rappelle que les personnes membres de l'IREF ont été invitées selon les modalités de convocation et que l'assemblée ici présente est légitime, puisque les personnes ont répondu à la convocation et qu'il est possible de procéder au vote en séance. Sylvie Paré s'adresse à l'assemblée pour dire qu'elle est du même que Marie-Andrée Roy. Cette dernière rajoute que les procédures d'Assemblée ont été suivies comme il se doit. Janik Bastien Charlebois appuie la proposition de voter en Assemblée et dit qu'il serait mieux de passer au vote maintenant. La présidente demande aux membres présent·es de lever la main ou le pouce dans l'application Zoom pour un scrutin immédiat. La majorité choisi l'option du vote en séance.

RÉSOLUTION AGE-IREF-2025-09-89
Mode de scrutin pour l'élection à la direction de l'IREF par intérim

ATTENDU la démission de la professeure Thérèse St-Gelais à la direction de l'IREF, effective le 1er septembre 2025 ;

ATTENDU la nécessité de déterminer un mode de scrutin pour la nomination d'une direction par intérim ;

Il est PROPOSÉ PAR Marie-Andrée Roy, APPUYÉ PAR Janik Bastien Charlebois,

De procéder au vote par Zoom en séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Résolution sur la nomination à la direction de l'IREF par intérim

Rachel Chagnon invite les membres à se concentrer sur le projet principal de cette Assemblée extraordinaire, c'est-à-dire sur l'élection d'une personne pour la direction intérimaire de l'Institut, en attendant que le processus de mise en candidature officielle pour l'élection de la prochaine direction de l'IREF soit mis en place. Elle lit le projet de résolution et demande à Chiara Piazzesi de présenter sa candidature.

Chiara Piazzesi explique que cet intérim est un rôle de transition, qu'il y a un vide d'un point de vue administratif depuis la démission au poste de direction de l'IREF le 1er septembre. Cette fonction doit être comblée. Elle explique qu'elle et Janik Bastien Charlebois, ainsi que l'équipe de soutien, travaillent sur les dossiers urgents depuis la rentrée, le 2 septembre. Elle précise qu'il faut notamment poursuivre le travail d'arrimage des statuts et règlements avec la nouvelle *Directive relative aux instituts* adopté le 15 janvier 2025, et que le nouveau document des Modalités de fonctionnement de l'IREF doit être finalisé et présenté avant le début du mois de décembre, selon les exigences de l'UQAM. Elle ajoute que le calendrier est serré, avec l'organisation d'une réunion du Conseil de l'IREF en octobre, pour, entre autres, adopter ces Modalités de fonctionnement ainsi que le Rapport d'activités 2024-2025 avant l'arrivée d'une nouvelle personne à la direction. Il va également falloir organiser une Assemblée générale d'élections et commencer la nouvelle planification stratégique avant le début de mandat de la nouvelle direction.

Rachel Chagnon souligne l'importance de permettre à l'IREF de poursuivre ses responsabilités administratives, et fait ensuite la lecture du projet de résolution.

La présidente invite ensuite l'assemblée à poser ses questions et ouvre la discussion :

- Louise Cossette demande pourquoi il y a eu la démission de la directrice. Rachel Chagnon lui suggère de s'entretenir personnellement avec Thérèse St-Gelais. Cette dernière invite Louise Cossette à la contacter.

- Yolande Cohen adresse ses sincères remerciements à Thérèse St-Gelais pour le travail extraordinaire qu'elle a accompli durant cette période de tension et de remous. Elle adresse également ses remerciements à Janik Bastien Charlebois et à Chiara Piazzesi d'accepter de prendre le rôle de direction intérimaire. Elle leur offre son soutien et souhaite également appuyer la proposition de nommer Chiara Piazzesi comme directrice intérimaire.

- Marie-Andrée Roy appuie les propos de Yolande Cohen et souligne que Thérèse St-Gelais a tenu le phare pendant 5 ans et qu'elle a accompli un travail important. Elle remercie également l'équipe qui est en place et qui a la volonté de s'assurer d'une transition paisible. Elle demande ensuite comment vont se dérouler les prochaines étapes. Chiara Piazzesi répond qu'un appel à candidature pour le poste à la direction sera envoyé par le Secrétariat des instances aux personnes membres professeures de l'IREF, au courant de l'automne 2025. Elle ajoute qu'une AGA devrait avoir lieu avant la fin de la session puisqu'il faut entre autres y présenter les nouvelles *Modalités de fonctionnement de l'Institut*. Ce document sera ensuite recommandé au Conseil de la Faculté des sciences humaines pour assurer la suite de son cheminement dans les instances.

- Louise Cossette ajoute ses remerciements à ceux de Yolande Cohen et de Marie-Andrée Roy. Elle souligne toutes les années où Thérèse St-Gelais s'est impliquée à l'IREF, et précise qu'elle comprend que ce n'est pas toujours évident. Elle adresse ses félicitations à Chiara Piazzesi.

- Gina Thésée souligne quant à elle la résilience de l'équipe.

Rachel Chagnon demande si d'autres personnes désirent s'adresser à l'assemblée. Elle demande ensuite si quelqu'un·e souhaite demander le vote. Personne ne prend la parole ni ne demande le vote.

RÉSOLUTION AGE-IREF-2025-09-90
Nomination à la direction de l'IREF par intérim

ATTENDU la démission de la professeure Thérèse St-Gelais à la direction de l'IREF, effective le 1er septembre 2025 ;

ATTENDU les discussions avec le vice-rectorat à la recherche, à la création et à la diffusion ainsi qu'avec l'équipe de direction et le Conseil de l'IREF ;

ATTENDU la nécessité d'assurer la fonction de direction durant la période d'intérim jusqu'à l'élection d'une direction ;

ATTENDU les statuts de l'IREF et son article 6 ;

ATTENDU l'acceptation par la professeure Piazzesi d'assurer la fonction de direction durant la période d'intérim ;

Il est PROPOSÉ PAR Sylvie Paré, APPUYÉ PAR Elsa Galerand,

QUE l'Assemblée générale RECOMMANDE la nomination de Chiara Piazzesi pour le poste de directrice par intérim de l'IREF pour la session d'automne 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La présidente déclare la nomination à l'unanimité de Chiara Piazzesi comme directrice par intérim de l'IREF pour la session d'automne 2025.

La présidente remercie l'assemblée ainsi que Thérèse St-Gelais. Elle souhaite bon courage à l'équipe en place.

4. Levée de séance

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur une proposition de Rachel Chagnon, la séance est levée à 13 h 17.